

2025 - 043

Département du Doubs
Canton de Besançon 2
Commune de
SERRE LES SAPINS
25770

Tel : 03 81 59 06 11
Fax : 03 81 59 91 41
e.mail : mairie.serre.les.sapins@orange.fr

Serre les Sapins, Jeudi 20 Mars 2025



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2025

Sur convocation du 7 MARS 2025, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de SERRE LES SAPINS le mardi 18 MARS 2025 à 19h30, sous la Présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, Maire.

Présents :

Mesdames: V. BRIOT – K.AUBRY – F.FARUCH - V.GENTILE — C.HUART
Messieurs : K.ALAVOINE - G.BAULIEU – J.CUENOT – PE.BILLOT - P. LECLERC
– JF.MONET

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame V.MARQUIS ayant donné pouvoir à Madame F.FARUCH
Monsieur S.FHIMA ayant donné pouvoir à Madame V.GENTILE
Monsieur E.SALVADO ayant donné pouvoir à Madame V. BRIOT

Excusée:

Madame Damiana SIRON

Absents:

Mesdames E.GUILBAUD et L.POUPEE
Messieurs P.FABRE et F.BADOZ

Secrétaire de séance :

Madame K.AUBRY

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/03/2025 à 19h30

1. **Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal**
2. **Approbation du compte administratif 2024 du budget de la Commune**
3. **Approbation du compte administratif 2024 du budget Caveaux**
4. **Approbation du compte administratif 2024 du budget Photovoltaïque**
5. **Approbation des comptes de gestion 2024 de la Commune établis par M. le Trésorier**
6. **Attribution du marché de fourniture des panneaux photovoltaïques « Plug and play »**
7. **Attribution du marché de travaux pour la construction d'un terrain de foot synthétique et l'aménagement de ses abords**
8. **Conclusion d'une ligne de trésorerie pour les investissements du BP Communal**



9. Désignation des membres de l'Association Foncière de remembrement (représentants de la Commune)
10. Mandatement du Centre de gestion de la fonction publique du Doubs afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la Santé - Protection sociale complémentaire

Questions diverses

Article 14 – Chapitre III du Règlement Intérieur

Monsieur le Maire, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum, proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint, cite les pouvoirs reçus.

Il fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des rectifications éventuelles par le secrétaire de séance.

Monsieur le Maire appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour, seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

Il peut aussi soumettre au Conseil Municipal des questions diverses qui ne revêtent pas une importance capitale. Si toutefois l'une de ces questions doit faire l'objet d'une délibération, elle devra en tant que telle être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour.

1. Approbation du Compte-rendu du dernier Conseil Municipal

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2025 est soumis à l'approbation des membres. Ils sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de leur dernière séance en date du 27 janvier 2025.

2. Approbation du compte administratif 2024 du budget de la Commune

Compte administratif 2024 du budget de la Commune

Après présentation du compte administratif 2024 de la Commune annexé à la présente délibération, Monsieur le Maire ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote, c'est sous la présidence de Madame Valérie BRIOT que le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des votants le compte administratif, pour la section de fonctionnement, la section d'investissement et la balance générale.



Annexe : balance générale du compte administratif

SERRE LES SAPINS - BUDGET COMMUNAL - CA - 2024

II - PRESENTATION GENERALE				II
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET				A
		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 322 930,61	G	1 760 482,00
	Section d'investissement	B 883 506,81	H	2 188 483,17
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 0,00	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 409 904,60	J	0,00 (si excédent)
		=	=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 2 616 351,02	= G + H + I + J	3 948 965,17
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F 1 114 140,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 1 114 140,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 1 322 930,61	= G + I + K	1 760 482,00
	Section d'investissement	= B + D + F 2 407 551,41	= H + J + L	2 188 483,17
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 3 730 481,02	= G + H + I + J + K + L	3 948 965,17



II – PRESENTATION GENERALE	B1
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reques) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		1 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	18 520,80	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	90 774,26	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	417 828,09	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	8 838,82	0,00
Total des réalisations d'équipement		537 162,87	1 500 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	36 862,90
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	186 664,90	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	5 292,80
Total des réalisations financières		186 664,90	41 955,50
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 723 827,77	II 1 541 955,50
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	149 050,04	153 450,04
041	Opérations patrimoniales (8)	10 629,00	10 629,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 159 679,04	IV 164 079,04

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + II	883 506,81	II + IV	1 706 034,54
--------------	---------------	-------------------	----------------	---------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	409 904,60	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	482 448,63

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	1 293 411,41	II + IV + VI + VII	2 188 483,17
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		895 071,76		



II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	456 255,92	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	116 487,93
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	370 170,28	73 Impôts et taxes (sauf 731)	219 093,90
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	211 394,50	731 Fiscalité locale	1 091 450,11
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	74 Dotations et participations (1)	156 775,53
014 Atténuations de produits	68 419,90	75 Autres produits de gestion courante (1)	23 010,10
016 APA	0,00	013 Atténuations de charges (1)	198,39
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	1 166 240,60	Total recettes de gestion des services	1 607 031,96
66 Charges financières	63 248,97	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	4 400,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 1 169 489,57	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 1 611 431,96
OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	153 450,04	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	140 050,04
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 153 450,04	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 140 050,04
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 1 322 939,61	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 1 760 482,00
RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 0,00
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 1 322 939,61	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 1 760 482,00
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)		437 542,39	



3. Approbation du compte administratif 2024 du budget Caveaux

Compte administratif 2024 du budget Caveaux

Après présentation du compte administratif 2024 du budget Caveaux annexé à la présente délibération, Monsieur le Maire ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote, c'est sous la présidence de Madame Valérie BRIOT que le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des votants le compte administratif du budget Caveaux.

Annexe : balance générale du compte administratif du budget Caveaux

SERRE LES SAPINS - Budget caveaux - CA - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 60 927,93	G 60 926,00	G-A -1,93
	Section d'investissement	B 57 692,60	H 60 926,00	H-B 3 233,40

		DEPENSES	RECETTES
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 767,40 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 1 015,40 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 119 635,93	Q= G+H+I+J 123 619,40	=Q-P 3 983,47

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 60 927,93	= G+I+K 62 693,40	1 765,47
	Section d'investissement	= B+D+F 58 708,00	= H+J+L 60 926,00	2 218,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 119 635,93	= G+H+I+J+K+L 123 619,40	3 983,47

2025 - 049

SERRE LES SAPINS - Budget caveaux - CA - 2024



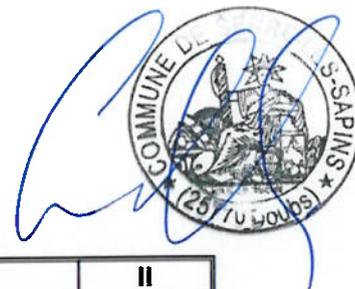
II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	15 000,00	1,93	0,00	0,00	14 998,07
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		15 000,00	1,93	0,00	0,00	14 998,07
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 767,40	0,00	0,00	0,00	1 767,40
68	Dotations aux provisions et dépréciat ⁽²⁾	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés ⁽³⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		16 767,40	1,93	0,00	0,00	16 765,47
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat ⁽¹⁾ ordre transfert entre sections	60 926,00	60 926,00			0,00
043	Opérat ⁽¹⁾ ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		60 926,00	60 926,00			0,00
TOTAL		77 693,40	60 927,93	0,00	0,00	16 765,47
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	5 468,00	0,00	0,00	-5 468,00
73	Produits issus de la fiscalité ⁽⁴⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	5 468,00	0,00	0,00	-5 468,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		0,00	5 468,00	0,00	0,00	-5 468,00
042	Opérat ⁽¹⁾ ordre transfert entre sections	75 926,00	55 458,00			20 468,00
043	Opérat ⁽¹⁾ ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		75 926,00	55 458,00			20 468,00
TOTAL		75 926,00	60 926,00	0,00	0,00	15 000,00
Pour information		1 767,40				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						



SERRE LES SAPINS - Budget caveaux - CA - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 234,60	2 234,60	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	2 234,60	2 234,60	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 234,60	2 234,60	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	75 926,00	55 458,00		20 468,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	75 926,00	55 458,00		20 468,00
	TOTAL	78 160,60	57 692,60	0,00	20 468,00
D 001	Pour information Solde d'exécution négatif reporté de N-1	1 015,40			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	18 250,00	0,00	0,00	18 250,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	18 250,00	0,00	0,00	18 250,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	18 250,00	0,00	0,00	18 250,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	60 926,00	60 926,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	60 926,00	60 926,00		0,00
	TOTAL	79 176,00	60 926,00	0,00	18 250,00



4. Approbation du compte administratif 2024 du budget Photovoltaïque

Compte administratif 2024 du budget Photovoltaïque

Après présentation du compte administratif 2024 du budget Photovoltaïque annexé à la présente délibération, Monsieur le Maire ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote, c'est sous la présidence de Madame Valérie BRIOT que le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des votants le compte administratif du budget Photovoltaïque.

Annexe : balance générale du compte administratif du budget Photovoltaïque

SERRE LES SAPINS - BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE - CA - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 3 100,61		G 4 140,68	G-A 1 040,07
	Section d'investissement	B 3 058,00		H 3 058,00	H-B 0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)		I 2 501,70 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)		J 0,00 (si excédent)	
		=		=	
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 6 158,61		Q= G+H+I+J 9 700,38	=Q-P 3 541,77
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00		K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00		L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 0,00		=K+L 0,00	
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 3 100,61		= G+H+K 6 642,38	3 541,77
	Section d'investissement	= B+D+F 3 058,00		= H+J+L 3 058,00	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 6 158,61		= G+H+I+J+K+L 9 700,38	3 541,77



II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (*)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	50,00	42,61	0,00	0,00	7,39
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 593,70	0,00	0,00	0,00	1 593,70
Total des dépenses de gestion courante		1 643,70	42,61	0,00	0,00	1 601,09
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat*(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	1 600,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 443,70	42,61	0,00	0,00	3 401,09
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections	3 058,00	3 058,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 058,00	3 058,00			0,00
TOTAL		6 501,70	3 100,61	0,00	0,00	3 401,09
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 000,00	4 140,68	0,00	0,00	-140,68
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		4 000,00	4 140,68	0,00	0,00	-140,68
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 000,00	4 140,68	0,00	0,00	-140,68
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		4 000,00	4 140,68	0,00	0,00	-140,68
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		2 501,70				



II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 058,00	3 058,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	3 058,00	3 058,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	103 058,00	3 058,00	0,00	100 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	103 058,00	3 058,00	0,00	100 000,00
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	3 058,00	3 058,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 058,00	3 058,00		0,00
	TOTAL	103 058,00	3 058,00	0,00	100 000,00



5. Approbation des comptes de gestion 2024 de la Commune établis par Monsieur le Trésorier

Après présentation des comptes de gestion 2024 (commune, caveaux et photovoltaïque) de Monsieur le Trésorier par Monsieur le Maire, et après avoir constaté qu'il y a concordance entre les écritures des comptes de gestion 2024 et celles des comptes administratifs 2024 (commune, caveaux et photovoltaïque), le Conseil Municipal les a approuvés à l'unanimité.

Annexes : extrait des pages des comptes de gestion (commune, caveaux et photovoltaïque)

COMMUNE

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 025005

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BESANCON

ETABLISSEMENT : SERRES LES SAPINS
ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

18400 - SERRES LES SAPINS

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 233 234,00	1 718 406,04	5 951 640,04
Titres de recette émis (b)	2 188 483,17	1 761 582,02	3 950 065,19
Réductions de titres (c)		1 100,02	1 100,02
Recettes nettes (d = b - c)	2 188 483,17	1 760 482,00	3 948 965,17
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 233 234,00	1 718 406,04	5 951 640,04
Mandats émis (f)	883 506,81	1 330 262,73	2 213 769,54
Annulations de mandats (g)		7 323,12	7 323,12
Depenses nettes (h = f - g)	883 506,81	1 322 939,61	2 206 446,42
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 304 976,36	437 542,39	1 742 518,75
(h - d) Déficit			

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 025005

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BESANCON

ETABLISSEMENT : SERRES LES SAPINS
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

18400 - SERRES LES SAPINS

Exercice 2024

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2023	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT À L'EXERCICE 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-409 904,60		1 304 976,36		895 071,76
Fonctionnement	482 448,63	482 448,63	437 542,39		437 542,39
TOTAL I	72 544,03	482 448,63	1 742 518,75		1 332 614,15
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
18460 - CAVEAUX SERRES LES SAPINS					
Investissement	-1 015,40		3 233,40		2 218,00
Fonctionnement	1 767,40		-1,93		1 765,47
Sous-Total	752,00		3 231,47		3 983,47
18461 - PHOTOVOLTAÏQUE SERRES LES SAPINS					
Investissement			1 040,07		1 040,07
Fonctionnement	2 501,70		1 040,07		3 541,77
Sous-Total	2 501,70		2 080,14		4 581,84
TOTAL III	3 253,70		4 271,54		7 525,24
TOTAL I + II + III	75 797,73	482 448,63	1 746 790,29		1 340 139,39

CAVEAUX

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 025005

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BESANCON

ETABLISSEMENT : CAVEAUX SERRES LES SAPINS

Résultats budgétaires de l'exercice

18460 - CAVEAUX SERRES LES SAPINS

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	79 176,00	77 693,40	156 869,40
Titres de recette émis (b)	60 926,00	61 678,00	122 604,00
Réductions de titres (c)		752,00	752,00
Recettes nettes (d = b - c)	60 926,00	60 926,00	121 852,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	79 176,00	77 693,40	156 869,40
Mandats émis (f)	57 692,40	60 927,93	118 620,33
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	57 692,40	60 927,93	118 620,33
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	3 233,40		3 231,47
(h - d) Déficit		1,93	

2025 - 055



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 025005

NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC RESANCON

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

18460 - CAVEAUX SERRE LES SAPINS

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CAVEAUX SERRE LES SAPINS					
Investissement	-1 015,40		3 233,40		2 218,00
Fonctionnement	1 767,40		-1,93		1 765,47
Sous-Total	752,00		3 231,47		3 983,47
TOTAL III	752,00		3 231,47		3 983,47
TOTAL I + II + III	752,00		3 231,47		3 983,47

PHOTOVOLTAIQUE

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 025005

NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC RESANCON

ETABLISSEMENT : PHOTOVOLTAIQUE SERRE L SAPINS

Résultats budgétaires de l'exercice

18461 - PHOTOVOLTAIQUE SERRE L SAPINS

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	103 058,00	6 501,70	109 559,70
Taxes de recette émas (b)	3 058,00	4 140,68	7 198,68
Réductions de taxes (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	3 058,00	4 140,68	7 198,68
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	103 058,00	6 501,70	109 559,70
Mandats émis (f)	3 058,00	3 100,61	6 158,61
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	3 058,00	3 100,61	6 158,61
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 040,07	1 040,07
(h - d) Déficit			

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 025005

NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC RESANCON

ETABLISSEMENT : PHOTOVOLTAIQUE SERRE L SAPINS

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

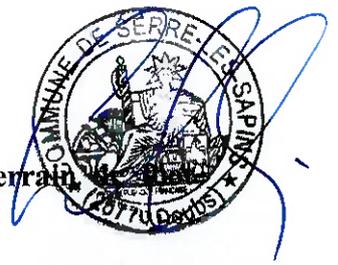
18461 - PHOTOVOLTAIQUE SERRE L SAPINS

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
PHOTOVOLTAIQUE SERRE L SAPINS					
Investissement					
Fonctionnement	2 501,70		1 040,07		3 541,77
Sous-Total	2 501,70		1 040,07		3 541,77
TOTAL III	2 501,70		1 040,07		3 541,77
TOTAL I + II + III	2 501,70		1 040,07		3 541,77

6. Attribution du marché de fourniture des panneaux photovoltaïques « Plug and play »

NEANT



7. Attribution du marché de travaux pour la construction d'un terrain synthétique et l'aménagement de ses abords

La Commune a sollicité Grand Besançon Métropole pour réaliser l'accompagnement technique et administratif pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour le projet de terrain de foot synthétique à 8. Cette prestation est réalisée par la Direction Grands Travaux au titre de l'Aide aux Communes. A noter que le projet comprend également une partie bâtementaire pour la construction de vestiaires et locaux de stockage. Cette partie est traitée directement par la Commune.

L'objectif est de construire un terrain de football synthétique pour des équipes de 8 joueurs, qui sera utilisé par le club du FC Grand Besançon. Le projet comprend également l'aménagement d'un terrain d'entraînement en herbe, la réalisation du plate-formage destiné à recevoir les vestiaires, l'aménagement des espaces extérieurs.

Une mission de géotechnique destinée aux reconnaissances de sol et aux études d'infiltration et de drainage du site a été réalisée et un coordonnateur Sécurité et Protection des Salariés (SPS) a été désigné.

Afin d'assurer les travaux de construction et d'aménagement, Grand Besançon Métropole a lancé une consultation qui s'est terminée le 5 février 2025. Les offres ont été analysées. Le marché est constitué de trois lots.

Concernant le lot n°1 «VRD – ESPACES VERTS», trois entreprises ont répondu :

- Le groupement d'entreprises BONNEFOY / ID VERDE pour la somme de 249 814€ HT,
- L'entreprise COLAS FRANCE pour la somme de 238 987€ HT,
- Le groupement d'entreprises EUROVIA / FCE pour la somme de 256 683.40€ HT.

Après analyse, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise COLAS France, située à Dannemarie sur Crête, pour la somme de 238 987€ HT, soit 286 784.40€ TTC.

Concernant le lot n°2 « CREATION SOL SPORTIF SYNTHETIQUE », deux entreprises ont répondu :

- Le groupement d'entreprises BONNEFOY / ID VERDE pour la somme de 441 209.91€ HT pour la solution de base,
- Le groupement d'entreprises BONNEFOY / ID VERDE pour la somme de 420 529.91€ HT pour variante,
- Le groupement d'entreprises EUROVIA / POLYTAN FRANCE pour la somme de 439931.90€ HT pour la solution de base,
- Le groupement d'entreprises EUROVIA / POLYTAN FRANCE pour la somme de 431059.40€ HT pour variante 1,
- Le groupement d'entreprises EUROVIA / POLYTAN FRANCE pour la somme de 444709.40€ HT pour variante 2.

Après analyse, il est proposé de retenir l'offre du groupement d'entreprises EUROVIA / POLYTAN FRANCE pour la somme de 431 059.40€ HT pour variante 1, soit 517 271.28€ TTC. En effet, cette proposition est classée première après ajout de la note technique (note prix 58.53/60 et note valeur technique 32.81/40 dû au choix du revêtement, soit 91.34/100 au final, et première au classement).

2025 - 057



Concernant le lot n°3 « ECLAIRAGE », sept entreprises ont répondu :

- L'entreprise CITEOS Besançon société HAEFELI pour la somme de 59 482€ HT,
- L'entreprise DEMOUGEOT SAS pour la somme de 80 059€ HT,
- L'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour la somme de 84 008.89€ HT,
- L'entreprise EPSIG pour la somme de 130 917€ HT,
- L'entreprise SNC INEO RESEAUX NORD EST pour la somme de 75 331.47€ HT,
- L'entreprise SOBEC SAS pour la somme de 83 800€ HT,
- L'entreprise SPIE CITYNETWORKS pour la somme de 72 294€ HT.

Après analyse, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise CITEOS Besançon société HAEFELI pour la somme de 59 482€ HT, soit 71 378.40€ TTC.

Après avoir examiné les conclusions, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- **D'approuver le rapport d'analyse des offres,**
- **Pour le lot n°1, d'accepter la proposition de l'entreprise COLAS France, située à Dannemarie sur Crête, pour la somme de 238 987€ HT, soit 286 784.40€ TTC;**
- **Pour le lot n°2, d'accepter la proposition du groupement d'entreprises EUROVIA/POLYTAN FRANCE pour la somme de 431 059.40€ HT pour variante n° 1, soit 517 271.28€ TTC;**
- **Pour le lot n°3, d'accepter la proposition de l'entreprise CITEOS Besançon société HAEFELI pour la somme de 59 482€ HT, soit 71 378.40€ TTC;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant de conclure les marchés de travaux ainsi que tout document s'y rapportant et de réaliser ces opérations, tout en informant régulièrement le Conseil Municipal de l'avancée du dossier,**
- **De faire exécuter ces travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à régler les factures correspondantes après réalisation, en émettant les mandats correspondants sur les comptes correspondants.**

8. Conclusion d'une ligne de trésorerie pour les investissements du BP Communal

En vue d'assurer le financement d'une partie de son programme d'investissements 2025 du Budget Principal, et dans l'attente de pouvoir conclure un emprunt, règlementairement après le vote du budget, la Commune de Serre les Sapins a procédé à une consultation financière afin de contracter une ligne de trésorerie de 1 000 000.00€.

Les organismes bancaires suivants ont été consultés:

- Banque Postale, 3 rue des Corroyeurs à Dijon (2100)
- Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, 1 place de la 1^{ère} armée française à Besançon (25087)
- Crédit Mutuel, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen à Strasbourg (67913)
- Crédit Agricole, 11 avenue Elisée Cusenier à Besançon (25084)
- Caisse d'Epargne, 9 chemin des Montboucons à Besançon (25000)
- Société Générale, 17D rue Alain Savary à Besançon (25000)
- BNP Paribas, 2F avenue des Montboucons à Besançon (25015)



- Crédit Coopératif, 7 avenue des Montboucons à Besançon (25043)
- ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, 118 avenue des Champs-Élysées à Paris (75008)
- Caisse des Dépôts et Consignations, 4 rue Gabriel Plançon à Besançon (25044).

Suite à cette consultation lancée par la Commune, cinq établissements ont présenté leurs offres de financement. L'offre de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté est la plus avantageuse du point de vue de la charge financière.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, choisissant l'offre économiquement la plus avantageuse, décide à l'unanimité de retenir la proposition de Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, située 1 place de la 1^{ère} armée française à Besançon :

- **Objet : ligne de trésorerie**
- **Montant minimum des tirages : 15 000 €. Chaque remboursement permet la reconstitution d'un droit de tirage d'un montant identique**
- **Frais de virements au SGC : Néant, dans la limite de 5 tirages par an de 15000 € minimum unitairement, à demander le matin par simple mail.**
- **Montant du capital emprunté: 750 000€**
- **Taux indexé sur l'EURIBOR 3 Mois + marge limitée à 0,60**
- **Durée d'amortissement: 12 mois**
- **Commission de non utilisation : néant**
- **Commission de mouvement : néant**
- **Commission d'engagement annuelle : limitée à 0,10% du montant de la ligne de trésorerie, soit 750 €, payable à la mise en place**
- **Montant total des intérêts: les intérêts sont capitalisés chaque trimestre et viennent s'ajouter au solde existant**
- **Mode d'amortissement : pas d'échéance fixe de remboursement**
- **Périodicité retenue : trimestrielle**
- **Frais de dossier : Néant**

Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au contrat de prêt pour une ligne de trésorerie décrit ci-dessus.

9. Désignation des membres du Bureau de l'Association Foncière de remembrement (représentants de la Commune)

Le Bureau administre l'Association Foncière de remembrement et règle par ses délibérations les affaires de l'Association Foncière de Remembrement, notamment sur les projets de travaux, et leur exécution, les marchés, le budget et les comptes.

Le Bureau de l'Association Foncière de remembrement se réunit régulièrement et assure une gestion satisfaisante des comptes. La forme actuelle de l'association sera donc maintenue.

Le Bureau est nommé tous les 6 ans. Avant l'expiration du mandat de 6 ans des membres du Bureau, le Président en exercice de l'Association, saisit le Président de la Chambre d'Agriculture et le Maire en vue du renouvellement des membres du bureau.



Chaque association foncière de remembrement (AFR) est administrée par un bureau composé de membres de droit (maire, représentant de l'administration) et de membres propriétaires désignés pour moitié par la Chambre d'agriculture et pour l'autre moitié, par le Conseil municipal. Le Bureau de l'Association Foncière de Serre les Sapins est composé du Maire, de huit propriétaires concernés par le remembrement, et du délégué du Directeur Départemental des territoires du Doubs.

Le mandat des membres du Bureau de l'Association Foncière de Serre les Sapins est arrivé à échéance.

La Chambre d'Agriculture du Doubs se charge de désigner quatre membres parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement. Les quatre personnes désignées par la Chambre d'Agriculture, selon son courrier du 4 février 2025 sont :

- . M. Dorian POYARD, rue de Souvelaine à Serre les Sapins,
- . M. Joris POYARD, rue de Souvelaine à Serre les Sapins,
- . M. Julien CUENOT, 13A rue de Souvelaine à Serre les Sapins,
- . M. François BAULIEU, 18bis rue des Vociels à Serre les Sapins,

Parallèlement le Conseil Municipal doit, quant à lui, désigner quatre autres propriétaires. Les quatre personnes proposées par le Conseil Municipal sont :

- . M. Alain MESNIER, 37 rue Sœur Marcelle Baverez à Besançon,
- . M. Jean-Claude COURTOIS, 30 Chemin du Sanatorium à Besançon,
- . M. Jean-Marie CORNE, 14 rue des Tilleroyes à Serre les Sapins,
- . M. Laurent CHAPELAIN, 33A rue de la Faye à Serre les Sapins.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer les quatre propriétaires suivants, parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement :

- . **M. Alain MESNIER, 37 rue Sœur Marcelle Baverez à Besançon,**
- . **M. Jean-Claude COURTOIS, 30 Chemin du Sanatorium à Besançon,**
- . **M. Jean-Marie CORNE, 14 rue des Tilleroyes à Serre les Sapins,**
- . **M. Laurent CHAPELAIN, 33A rue de la Faye à Serre les Sapins.**

10. Mandatement du Centre de gestion de la fonction publique du Doubs afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la Santé - Protection sociale complémentaire

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1er janvier 2025 en matière de prévoyance, et du 1er janvier 2026 en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents.

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs



établissements publics à leur financement, prévoit une participation mensuelle minimale des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement, pour chaque agent des garanties de protection sociale complémentaire :

- Au titre des risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité, désignés sous la dénomination de risque « santé » ; La participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement, pour chaque agent, ne peut être inférieure à la moitié d'un montant de référence, fixé à 30 euros.
- Au titre des risques d'incapacité de travail, des risques d'invalidité et le cas échéant, liés au décès, désignés sous la dénomination de risque « Prévoyance » ; La participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement, pour chaque agent, des garanties prévues à l'article 1er ne peut être inférieure à 20 % du montant de référence, fixé à 35 euros

Le montant accordé par la collectivité peut être modulé selon le revenu ou la composition familiale de l'agent, dans un but d'intérêt social.

Cette participation peut être accordée soit au titre de contrats et règlements auxquels un label a été délivré, soit au titre d'une convention de participation.

Le code général de la fonction publique, et plus particulièrement son article L827-7 prévoit que « Les centres de gestion concluent, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire, les risques mentionnés à l'article L. 827-1, des conventions de participation avec les organismes mentionnés à l'article L. 827-5 dans les conditions prévues à l'article L. 827-4. »

La conclusion d'une telle convention de participation doit intervenir à l'issue d'une procédure de mise en concurrence transparente et non discriminatoire prévue par le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs (CDG 25) a décidé de mener, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un ou des organisme(s) compétent(s) et conclure avec celui-ci (ou ceux-ci), à compter du 1er janvier 2026 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « santé »

A l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité conserve l'entière liberté d'adhérer à cette convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à de tels contrats se fera, au terme de l'article L827-8 du code général de la fonction publique, par délibération et après signature d'une convention avec le CDG 25.

Le montant de la participation que la collectivité versera aux agents sera précisé à la signature de la convention, à l'issue du dialogue social qui a été engagé et après avis du comité social territorial du CDG 25.

Vu

- le code général de la fonction publique et notamment son article L253-5 et ses articles L827-1 et suivants,
- le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,



- le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,
- la délibération du CDG 25 en date du 27/11/2024 approuvant le lancement d'une démarche visant à conclure une convention de participation sur le risque « Santé » pour les employeurs territoriaux qui le souhaitent,

Considérant

- l'intérêt pour les agents d'une participation de l'employeur au financement de leur protection sociale complémentaire,
- l'intérêt pour les employeurs de choisir la convention de participation pour participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents,
- l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence pour la conclusion de telles conventions au CDG 25 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé ».
- mandate le CDG 25 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé »
- mandate le CDG 25 afin de solliciter dans le cadre du risque « Santé » les régimes de retraite afin d'obtenir des statistiques relatives à la population retraitée qui sont « ... les données non nominatives relatives au sexe, à l'âge et au niveau moyen des pensions... ».
- prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 25 par délibération et après convention avec le CDG 25, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le CDG 25.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance,

Karine AUBRY



Le Maire,

Gabriel BAULIEU